

APPEL A PROJETS

« QUARTIER SANTE DE QJ »

Date limite de dépôt des dossiers sur Paris Asso : **29/11/2024**.

Contact :

- Melissa HADOUX, cheffe de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, Direction de la santé publique : melissa.hadoux@paris.fr
- Marie-Anne MAZOYER, coordinatrice du Quartier santé de QJ, Direction de la santé publique : marie-anne.mazoyer@paris.fr

APPEL À PROJETS 2025-2026 QUARTIER SANTE - QUARTIER JEUNES-

La Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris poursuit son engagement pour promouvoir la santé des jeunes au travers du lancement de l'Appel à projets 2025-2026 pour le quartier santé du Quartier Jeunes. Les projets devront répondre aux besoins de prévention en santé mentale, réduction des risques, santé sexuelle, accès aux droits et aux soins, activité physique et santé nutritionnelle des jeunes de 16 à 30 ans qui fréquentent QJ.

1. Le quartier santé de QJ

En septembre 2021, la Ville de Paris a ouvert le Quartier Jeunes (QJ) dans les locaux de l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement, 4 place du Louvre, afin d'accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans leur parcours d'autonomie.

L'ensemble du projet a été conçu avec des jeunes de l'équipement à l'organisation : nom, aménagement, services proposés, accueil, etc. La question de la santé a émergé lors de cette préfiguration et a conduit à l'ouverture du quartier santé de QJ.

Trois thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- **La santé mentale**
- **La santé sexuelle et l'accès aux dépistages**
- **La prévention des conduites à risques**

Depuis sa création en 2021, le quartier santé a reçu 4 600 jeunes de 16 à 30 ans, parisiens et franciliens dans des ateliers collectifs¹, des événements santé /QJ² et des permanences d'accueil et d'écoute³ et des actions de dépistage⁴. Ces trois années ont permis une interconnaissance et une collaboration entre professionnels des différents quartiers de QJ, un décloisonnement des pratiques, une meilleure compréhension des objectifs de QJ et des besoins des jeunes.

Actuellement, une coordinatrice santé à plein temps et deux psychologues à mi-temps de la Direction de la santé publique de la Ville de Paris animent et coordonnent l'intervention de 22 professionnels associatifs, appartenant à onze associations.

L'ensemble des intervenants partagent les principes d'action suivant :

¹ Ateliers de médiation artistique hebdomadaires, groupe de parole « sexo » bimensuels, expression théâtrale, ateliers débat, ateliers et stands Consultations Jeunes Consommateurs.

² Changeons les règles (sur les menstruations et l'endométriose), Saint Valentin décalée, semaine de la santé sexuelle, 1^{er} décembre, anniversaire de QJ, forum vacances.

³ Permanences hebdomadaires avec des psychologues, des psycho sexologues, des médiateurs accès aux droits et aux soins.

⁴ Dépistages hebdomadaires VIH, VHC, VHB.

- **Promouvoir** la santé dans une approche globale,
- **Sensibiliser** aux questions de santé les jeunes et les autres partenaires de QJ,
- **Contribuer à réduire les inégalités sociales** en accordant une importance particulière aux jeunes les plus vulnérables,
- **Evaluer et accompagner les orientations** vers le droit commun.

L'appel à projet (AAP) « Quartier santé de QJ » » 2025-2026 vise à assurer la continuité du travail accompli pendant ces trois années, mais également à susciter des actions innovantes afin de renforcer la démarche de promotion de la santé globale avec une vision positive de la santé associée au plaisir de vivre, en renforçant la participation des jeunes.

2. Le public

La majorité des jeunes qui fréquentent le quartier santé sont repérés et orientés par les médiateurs de QJ, les conseillers du CIDJ (Centre d'Information de Documentation Jeunesse), de la Mission Locale, du Kiosque Jeune, et du CLAJ (Comité pour le Logement Autonome des Jeunes). Certains jeunes sont en souffrance et sont engagés dans des prises de risque, des processus de marginalisation et nécessitent d'être orientés rapidement et efficacement vers des dispositifs d'accompagnement social ou de soins.

Ces derniers mois, de plus en plus de jeunes arrivent au quartier santé par le bouche à oreille pour des demandes ponctuelles sur des thématiques précises : consulter un psychologue, faire le point sur sa consommation de produits psychoactifs ou sur sa vie sexuelle ou affective.

Aussi, les jeunes viennent au QJ pour d'autres motifs que la santé. Ils viennent trouver des réponses sur l'orientation, l'accès au droit et le logement. La fréquentation de QJ peut-être une occasion pour ce public de se familiariser avec les structures de prévention et de soins, souvent peu connues, et d'être sensibilisé à des messages de prévention ou des pratiques de repérage précoce en santé (dépistage, bilan de santé, accès à un médecin généraliste, accès à un psychologue).

Une attention particulière sera portée à certains groupes de populations particulièrement vulnérables :

- Les jeunes des quartiers prioritaires,
- Les jeunes étudiants en situation de précarité,
- Les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Les jeunes en situation de handicap,
- Les jeunes LGBTQIA+,
- Les jeunes femmes enceintes,
- Les jeunes ayant subi des violences.

3. Modalités et principes opérationnels :

L'AAP s'adresse à des associations ou des organismes à but non lucratif, en capacité d'intervenir auprès d'un public de jeunes parisiens et franciliens. La réponse des candidats précisera les thématiques sur lesquelles la structure postulante est compétente et souhaite intervenir et décrira les objectifs, la méthode, les actions et le calendrier de mise en œuvre.

Si le candidat a précédemment mis en place des actions au Quartier santé, il produira les évaluations quantitatives et qualitatives sur toute la durée de son intervention et présentera les actions qu'ils souhaitent poursuivre et celles pour lesquelles des évolutions sont proposées.

Les modalités d'actions peuvent être variées. Elles peuvent être proposées dans le cadre de rencontres en aller-vers dans le Quartier jeunes, d'échanges organisés, réguliers ou ponctuels, individuels ou collectifs, de permanences ou d'ateliers hebdomadaires.

QJ santé assurera un suivi en soutenant les équipes impliquées.

Les projets éligibles devront répondre aux principes opérationnels suivants :

- Les actions devront s'adresser à tous les jeunes de 16 à 30 ans, sans distinction et de façon inconditionnelle. Elles devront prendre en compte les besoins des jeunes, les questionnements et/ou les plaintes psychiques et somatiques, mais aussi l'environnement, les représentations, la compréhension du système de santé (littératie en santé).
- L'aller-vers devra être une modalité d'intervention incontournable à intégrer pour établir une relation, aider à formuler une demande, identifier les besoins et les renoncements aux droits et aux soins.
- Les actions innovantes et créatives s'appuyant sur une approche expérientielle et participative des jeunes seront appréciées, ainsi que celles contribuant à soutenir l'engagement et l'implication des jeunes dans la santé. Le développement d'outils d'auto-évaluation, favorisant l'empowerment, afin de déclencher des prises de conscience et une meilleure autonomie sera valorisé.
- Les pratiques transversales, en lien avec les autres secteurs de QJ, sont encouragées (par exemple sous forme de co-portage de projets, d'évènements, d'actions collectives)
- Il est à noter que le quartier santé est un lieu de promotion de la santé, d'accompagnement vers le soin, mais n'a pas vocation à devenir lui-même un lieu de soins et de suivi sur le long terme. La capacité à orienter vers d'autres acteurs du soin et de la prise en charge en lien avec l'équipe de coordination du quartier jeune sera valorisée.

5. Thématiques recherchées :

Pour être éligible, les projets devront porter sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

Le renforcement de la santé mentale :

Ces deux dernières années plus de 1 000 jeunes entre 20 et 30 ans ont rencontré un psychologue à QJ pour un soutien psychologique afin de répondre à une souffrance psychique, sociale, familiale et bien souvent à un isolement profond. Certains jeunes évoquent un mal être, des complexes, une mauvaise image et d'estime de soi, des troubles alimentaires.

Ces demandes renvoient à un contexte plus général de fragilisation de la santé mentale des jeunes, plus particulièrement chez les jeunes filles. Le taux d'hospitalisation pour geste auto-infligé (tentative de suicide ou automutilation) progresse de façon brutale et inédite chez les jeunes filles de 10 à 24 ans⁵.

Par cet AAP, le Quartier santé souhaite renforcer cet axe avec les objectifs suivants :

- Maintenir le lieu d'écoute et de soutien psychologique en libre accès, ouvert du lundi au samedi, y compris le soir.

⁵ « Hospitalisations pour gestes auto-infligés : une progression inédite chez les adolescentes et les jeunes femmes en 2021 et 2022 », *Etudes et résultats*, n°1300, 2024. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/240516_ERHospGestesAutoInfliges;

- Renforcer les connaissances des jeunes et des professionnels sur la santé mentale afin qu'ils puissent mieux repérer, accompagner et orienter.
- Développer un projet culture et santé favorisant un processus d'expression créative afin de lutter contre l'isolement et améliorer le bien-être.
- Réaliser des actions de prévention autour du passage à l'acte auto-agressif (automutilation, risque suicidaire).

La prévention des conduites addictives :

Au Quartier santé, les jeunes accueillis sont souvent bouleversés par leur nouvelle vie en autonomie. L'éloignement du foyer familial, les nouveaux rythmes de vie, la pression académique, des enjeux d'orientation et de réussite peuvent favoriser l'entrée dans les conduites addictives.

Le Quartier santé poursuit plusieurs objectifs dans une perspective de réduction des risques afin que les jeunes puissent faire des choix éclairés :

- Renforcer la connaissance des jeunes sur les conduites addictives, avec ou sans produit (produits psychoactifs, jeux d'argent et de hasard, écrans) et sur les stratégies marketing utilisées pour les rendre dépendants.
- Informer et outiller les jeunes autour des conduites à risques qui peuvent être liées au contexte festif.
- Informer sur les risques liés à l'espace numérique et prévenir les cyber violences.
- Favoriser les facteurs de protection, notamment au travers une meilleure connaissance de soi, un développement des compétences psycho-sociales et l'accompagnement à la gestion du stress, des émotions et des conflits.

La santé sexuelle :

L'éducation à la vie affective et sexuelle est également un enjeu important et au centre des préoccupations des jeunes de QJ. La fréquentation du nombre de jeunes qui souhaitent rencontrer la psycho-sexologue ne cesse d'augmenter.

La sexualité connaît des évolutions majeures et contrastées : d'une part, le niveau de connaissances en santé sexuelle est en baisse sur certains sujets (30% des 15-24 ans pensent que le virus du sida peut se transmettre en embrassant une personne séropositive, soit + 13 points par rapport à 2022)⁶, de l'autre, les aspirations en termes de sexualité et de liberté sexuelle évoluent (place du consentement, affirmation des orientations sexuelles...). Les jeunes rencontrés lors d'animations ou d'événements souhaitent en effet aborder des questions d'actualité sur la sexualité mais de façon ludique et positive, au-delà des risques. Ils s'interrogent sur la qualité de leurs relations, veulent échanger sur la sexualité inclusive de toutes identités de genre et de toutes orientations sexuelles. Le Quartier santé souhaite développer son offre autour des objectifs suivants :

- Développer des actions de dépistage et informer sur les infections sexuellement transmissibles (IST) courantes, leur transmission, leur prévention et l'importance d'un dépistage régulier.
- Promouvoir l'inclusion et répondre aux besoins et questions des personnes LGBTQIA+ en matière de santé sexuelle.
- Eduquer aux médias afin de permettre aux jeunes d'analyser de manière critique les messages médiatiques liés à la sexualité et à l'image corporelle.
- Mener des actions de prévention autour des violences sexuelles, aborder les notions de consentement, de limites, analyser les mécanismes de la violence et les stratégies d'emprises.

⁶ Sondage en partenariat Sidaction-Ifop, 2023. [Les idées reçues des jeunes sur le sida - IFOP](#)

L'accès aux droits et aux soins :

15,7 % des jeunes n'ont pas de protection complémentaire en Île-de-France⁷. Or, le renoncement aux soins est fortement corrélé à l'absence de complémentaire santé. Ce non-recours est accentué par les difficultés de repérage des problèmes de santé chez les jeunes, leur méconnaissance de l'offre de santé et la dématérialisation d'une partie des services publics.

Le Quartier santé est un lieu d'accueil inconditionnel et inclusif. Des jeunes bénéficiaires de la Halte humanitaire et des Restos du cœur, ainsi que des étudiants en situation de précarité financière et administrative se présentent au Quartier santé. Les jeunes accueillis cherchent de l'aide pour effectuer différentes démarches comme réaliser une première demande ou un renouvellement des droits santé (Aide Médicale d'Etat- AME, Protection Universelle Maladie ou Complémentaire Santé Solidaire), trouver un médecin ou faire un bilan de santé gratuit suite à l'expression d'une plainte somatique, échanger et être épaulés face à des difficultés sociales, administratives, juridiques impactant leur santé mentale.

Face à ces constats, il apparaît essentiel de mieux informer, accompagner et orienter les jeunes pour qu'ils fassent valoir leurs droits liés à la santé et ne renoncent pas aux soins. Le Quartier santé compte poursuivre son engagement au travers du développement d'actions de médiation en santé ayant pour objectifs de :

- Faciliter les démarches d'accès aux droits, aux soins et à la prévention.
- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès aux soins de premier recours de ville (en médecine générale, en ophtalmologie, en soins dentaires).

Le développement de la santé nutritionnelle, de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité

Depuis 1997, la prévalence de l'obésité chez les 18-24 ans a été multipliée par plus de 4, et par près de 3 chez les 25-34 ans⁸. Les jeunes des milieux populaires sont davantage concernés. De même, une enquête de 2022 montre que le temps moyen de comportement sédentaire chez les étudiants s'élève à 8 heures par jour en moyenne, quelle que soit la filière. Et celui passé devant les écrans atteint 5 heures⁹. Les professionnels de QJ constatent en effet que les salles de co-working à QJ sont prises d'assaut par des jeunes pouvant travailler toute la journée sur leur ordinateur sans faire de pause.

Afin d'offrir un socle en termes de prévention et de promotion de la santé, le Quartier santé de QJ recherche des actions qui sensibilisent les jeunes à la santé nutritionnelle couplée à un programme d'activités physiques adaptées et de lutte contre la sédentarité ayant pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes ou aux étudiants d'autoévaluer leur condition physique afin de renforcer leur envie ou leur motivation pour faire ou reprendre une activité physique adaptée et prendre soin de leur corps.
- En collaboration avec la Direction de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris, permettre aux jeunes de QJ d'élever leur niveau d'activité physique, à court, moyen ou long terme.

7 Apur, Les Jeunes à Paris et dans la métropole du grand Paris – Portrait social et démographique – 4ème édition

⁸ Prevalence of Overweight and Obesity in France: The 2020 Obepi-Roche Study by the "Ligue Contre l'Obésité" [JCM | Free Full-Text | Prevalence of Overweight and Obesity in France: The 2020 Obepi-Roche Study by the "Ligue Contre l'Obésité"; \(mdpi.com\)](#)

⁹ [2023-01-17-Rapport-final-enquête-étudiante-VF-logossedito.pdf \(anestaps.org\)](#)

- Améliorer la santé nutritionnelle des jeunes au travers de projets qui tiennent compte de leur budget, des possibilités de préparation, de conservation et de cuisson des aliments et de leur emploi du temps.

6. Suivi et évaluation des actions

Le porteur des actions proposera des indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs) et d'impact qui feront l'objet d'un rapport d'activités annuel. Les propositions d'indicateurs bâtis à partir de l'expression des besoins des jeunes seront particulièrement encouragés.

Les données recueillies pourront faire l'objet d'une réflexion partagée avec l'ensemble des partenaires afin de nourrir la Direction de la Santé Publique de la Ville de Paris et d'autres recherches sur la santé de jeunes et/ou dresser une photographie objective de la situation des jeunes en matière de santé (évolutions dans le temps).

7. Aspects financiers

Il est demandé aux opérateurs un chiffrage des moyens pour atteindre les objectifs qu'ils se donnent en fonction du contexte, ainsi que les compléments nécessaires en ressources pour leur mise en œuvre. Ce chiffrage à l'année devra être forfaitaire et inclura les temps de réunions et d'échanges.

La contribution financière allouée sera attribuée sous forme d'une subvention de fonctionnement.

Une convention pluriannuelle sur projet, d'une durée de deux ans, sera établie avec les structures retenues à l'issue de la sélection précisant l'objet et le montant de la subvention attribuée pour l'année en cours.

Elle sera soumise au vote du Conseil de Paris.

La subvention attribuée revêt un caractère annuel et vaut pour l'exercice en cours.

Le renouvellement de la contribution financière pour 2026 sera soumis à des conditions spécifiques dont la transmission du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action de l'année n-1 et l'obligation de fournir toutes les pièces demandées nécessaires à la complétude du dossier de demande de subvention. Ces conditions feront l'objet d'une communication annuelle par voie électronique à chacun des candidats retenus.

8. Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures sur Paris subventions : **29 novembre 2024 midi délai de rigueur**

Lancement des actions : janvier/février 2025

Le financement des candidats sélectionnés fera l'objet d'une délibération pour subvention en Conseil de Paris en 2025.

ANNEXE 1 CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- **Structures éligibles**

Sont éligibles les structures associatives existant depuis au moins un an à la date limite de dépôt des candidatures.

- **Obligation de la structure lauréate**

Les structures lauréates s'engagent à faire figurer le logo de la Ville de Paris sur tous les supports de la communication relative au projet retenu

- **Modalités de réponse à l'appel à projet**

Les candidatures seront déposées sous forme dématérialisée uniquement sur la plateforme numérique PARIS ASSO sur <https://parisasso.paris.fr>

Si votre structure n'est pas une association, vous pouvez la référencer dans Paris Asso en tant qu'organisme.

Date limite de dépôt des candidatures : 29 novembre 2024 à 23h59.

Éléments à préciser lors de votre dépôt de dossier :

- Cette demande fait-elle suite à un appel à projet Ville de Paris ? : cocher : **OUI**
- Relève-t-elle d'un projet politique de la ville ? : cocher : **NON**

Seuls les dossiers complets seront examinés.

La Ville de Paris pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.

La Ville de Paris se réserve le droit d'éliminer les candidatures non conformes à l'objet du présent appel à projets sans avoir à le motiver.

Le détail des pièces à fournir ainsi que les modalités de dépôt de candidature sont précisées à l'annexe 2 du présent document.

ANNEXE 2 MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES / PIECES A JOINDRE

1) Référencement sur PARIS ASSO

Tout demandeur doit préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets disposer d'un compte PARIS ASSO accessible à l'adresse : <https://parisasso.paris.fr>

Les organismes non associatifs qui ne disposaient pas d'un compte SIMPA doivent d'abord fournir leur numéro SIREN et attendre la confirmation du service d'assistance Paris Asso avant de procéder à leur référencement.

Les associations non encore inscrites sur le site PARIS ASSO, ou celles qui n'ont pas encore accédé à leurs données récupérées de SIMPA, sont invitées à le faire le plus tôt possible, sans attendre d'avoir constitué le dossier de demande de subvention pour l'appel à projets. Elles peuvent demander, le cas échéant, l'aide des Maisons de la Vie Associatives et Citoyennes en prenant rendez-vous auprès de l'une d'elles.

IMPORTANT : Au premier accès à PARIS ASSO, il convient de vérifier que le numéro SIREN apparaît bien dans les informations légales présentées. Dans le cas contraire, il faut le signaler auprès de l'[assistance](#).

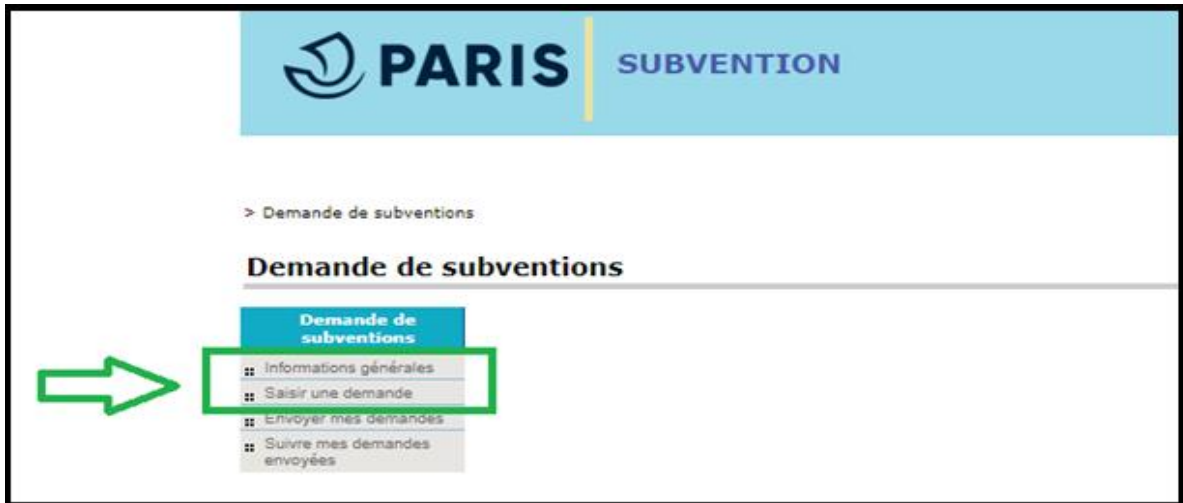
Plus d'info sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

2) Dépôt de la demande de subvention

Le formulaire de demande de subvention est accessible dans la rubrique 'Services' de Paris Asso :



Lors de la première utilisation, puis une fois par an, il est nécessaire de renseigner la page 'Informations générales' ou actualiser/confirmer les données qu'elle contient. Le lien 'Saisir une demande' est alors activé et vous pouvez accéder au formulaire de demande de subvention.



DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE ET A INSERER SUR L'INTERFACE PARIS ASSO

A. PIECES ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

1. Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration, du bureau, etc.).
3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle figurant dans l'avis SIRENE.
4. L'avis de situation au répertoire SIRENE.
5. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale.
6. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
7. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions.
8. La publication au JO des documents ci-dessus.
9. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
10. Le bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action pour laquelle vous avez perçu un financement l'année antérieure.

B. PIECES RELATIVES A LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. Le tableau détaillant le(s) axe(s) choisi(s) et modalités d'intervention dûment complété
2. Le budget prévisionnel de l'association
3. Le budget prévisionnel de l'action et ses annexes.